Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination de quatre membres de la Commission de l'énergie, pour la législature 2024-2028

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège vacant à la Commission de l'énergie à la suite de la démission de M. Fabien Vogelsperger ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition de la cheffe de dicastère responsable de l'énergie,

arrête :

Nomination

Article premier :
Sont nommés membres de la Commission de l'énergie, par ordre alphabétique :

- M. Bertrand Comtesse ;
- M. Yann Dubois ;
- M. Gérard Veuve ;
- M. Gilles Vuilliomenet.

Abrogation

Art. 2 :
Le présent arrêté abroge toutes dispositions contraires, notamment l'arrêté du Conseil communal relatif à la nomination de quatre membres de la Commission de l'énergie, pour la législature 2024-2028, du 25 septembre 2024.

Entrée en vigueur

Art. 3 :
Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Publication

Art. 4 :
Le présent arrêté sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

Val-de-Ruz, le 19 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
R. Tschopp	P. Godat